

Uccle, le 25 novembre 2021

Madame, Monsieur, Chers Responsables,

A la veille de la session certificative de Noël, nous vous rappelons les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux examens.

1. Examens :

Pour les deuxième et troisième degrés,

- Jeudi 9/12 : Fin des cours à 13h00.
- Les examens débuteront le vendredi 10/12 et se termineront le jeudi 16/12.

Pour les élèves de 2C et 2S,

- Lundi 13/12 : Fin des cours à 12h10.
- Les examens débuteront le mardi 14/12 et se termineront le vendredi 17/12.

Chaque élève reçoit son horaire d'examen dans son journal de classe et il vous est demandé de le signer.

Les épreuves certificatives écrites se dérouleront généralement de la manière suivante :

- Épreuve 1 : de 8h25 précise à 10h10.
- Récréation de 20 minutes.
- Épreuve 2 : de 10h30 à 13h00 au plus tard.

Pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage, un courrier complémentaire à cette circulaire décrira les modalités d'adaptation.

Certaines épreuves pratiques ou examens oraux pourraient néanmoins se prolonger l'après-midi. Les horaires seront toujours communiqués aux élèves à l'avance.

Seuls les élèves présentant un examen de 3 heures pourront, s'ils estiment avoir achevé leur épreuve, quitter l'école à partir de 12h10.

Aucun élève présentant une épreuve de 2 heures ne sera autorisé à quitter l'école avant la fin du temps fixé pour l'épreuve.

L'élève rentre alors directement à la maison pour préparer l'examen du lendemain. L'élève doit toujours avoir avec lui son journal de classe, sous peine de devoir retourner chez lui le chercher.

La ponctualité étant de rigueur, il est impératif d'arriver à l'heure pour les examens.

En cas de maladie le jour d'une épreuve certificative, il est impératif de prévenir l'école **le jour même** et de présenter un **certificat médical, dès le retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le dernier jour de la session d'examen**. Dans la négative, l'élève obtient zéro pour l'examen concerné. Nous vous invitons à relire attentivement la partie concernant les épreuves certificatives du règlement des études disponible sur le site internet de l'Institut (<https://www.isv.be/>).

Tricherie

Toute tricherie ou tentative de tricherie constatée par le professeur en surveillance entrainera la fin de l'examen et l'épreuve pourra être notée zéro.

Les gsm et les montres seront impérativement rangés dans les cartables, faute de quoi cela sera considéré comme une tentative de tricherie.

Comportement général

Les élèves qui quittent le local d'épreuve et qui ont l'autorisation de quitter l'Institut **ne peuvent traîner ni dans les couloirs, ni dans la cour de récréation, ni aux abords de l'école** : ils sont priés de retourner directement chez eux.

Lors des examens oraux, **un seul** élève est en droit d'attendre dans le couloir. La présence des élèves à l'école se fera dans le respect de l'horaire de passage qui sera communiqué via le journal de classe.

Nous insistons pour que les élèves portent une **tenue conforme au règlement** de l'Institut et qu'ils soignent tout particulièrement leur tenue vestimentaire pour les épreuves orales.

2. Conseils de classe :

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés : A partir du vendredi 17/12 jusqu'au 24/12 inclus: suspension des cours pour l'organisation des conseils de classe.

Pour les élèves de 2C et 2S: A partir du lundi 20/12 jusqu'au 24/12 inclus: suspension des cours pour l'organisation des conseils de classe.

3. Remise des bulletins et rencontres parents-professeurs :

Vous pourrez rencontrer le titulaire de votre enfant le jeudi 23/12 entre 13h et 17h30. Afin de nous permettre d'organiser au mieux la réunion de parents, nous vous prions de compléter et de signer le talon en annexe de la présente.

ATTENTION : Dans le contexte sanitaire actuel nous n'acceptons la présence que d'**un** seul responsable légal accompagnant l'élève. Par ailleurs les règles sanitaires sont d'application, à savoir port du masque, désinfection des mains, respect des distances et ventilation.

Toujours en raison des conditions sanitaires nous n'organisons pas de consultation des copies en présentiel. Lors de votre rendez-vous avec le titulaire vous pourrez, cependant, demander le document à compléter si vous désirez obtenir une copie d'un examen.

Lundi 10 janvier 2022 : reprise des cours selon l'horaire habituel.

En vous souhaitant d'ores et déjà une excellente fin d'année, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Responsables, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christine Delmelle, directrice



Thibaut Desterke, directeur adjoint



Sarah Roger, CPE





Talon de réponse – réunion de parents du 23 décembre

A remettre au titulaire au plus tard le jeudi 2 décembre.

Je soussigné(e)responsable de (nom, prénom)

.....

élève de (indiquer la classe)..... :

1. Ai pris connaissance de la circulaire relative à la session certificative de Noël ;
2. Viendrai chercher le bulletin le jeudi 23/12 et souhaite être reçu(e) par le titulaire vers :

13h – 13h30 – 14h - 14h30- 15h-15h30- 16h00- 16h30- 17h00

Signature